

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DES SURPLUS
MENAGERS DU BESSIN (COLLECTEA)**

1 rue Marcel Fauvel - B.P. 32322

14 403 BAYEUX

Tél : 02.31.92.54.93

E-Mail : accueil@smismb.fr

Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le

ID : 014-251402723-20260126-202600100000000-DE



DELIBERATION N°2026-001

REUNION DU COMITE SYNDICAL

Le Comité Syndical légalement convoqué le 05 janvier 2026 s'est réuni le **lundi 26 janvier 2026** à 18h00, dans nos locaux sous la Présidence de Monsieur Frédéric RENAUD.

ETAIENT PRESENTS :

M. BLET André, M. CAPPELLEN Guy, M. COLLET-MORIN Bertrand, M. DE BELLAIGUE Antoine, M. COURCHANT Albert, Mme DOS SANTOS Catherine, M. ISABELLE Gilles, M. JAMIN Loïc, Mme LANDELLE Christine, Mme LE BUGLE Sylvie, M. LE LOUARN Joseph, M. LEMIERE Claude, M. LEMOUSSU Daniel, M. PAIN Daniel, M. PESQUEREL Yohann, M. ROUTIER Nicolas, M. PORET Fernand, M. POTTIER David, M. RENAUD Frédéric, Mme RENOUF Simone, Mme SURET Nelly,

POUVOIR

M. BURET Serge donne pouvoir à M. LEMOUSSU Daniel

ABSENTS - EXCUSES :

M. BAUDOIN François, Mme BONHOMME Savanna, M. DUVAL Jean, M. FURDYNA Hubert, M. KIES Laurent, Mme LEROY Fabienne, M. OBLIN Jean, M. POISSONNIERE Eric, Mme VOISIN Marine

Mme RENOUF Simone a été désignée comme secrétaire de séance

Le Comité Syndical a donc pu valablement délibérer

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DES SURPLUS
MENAGERS DU BESSIN (COLLECTEA)**

1 rue Marcel Fauvel - B.P. 32322

14 403 BAYEUX

Tél : 02.31.92.54.93

E-Mail : accueil@smismb.fr

Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le

ID : 014-251402723-20260126-202600100000000-DE



DELIBERATION N°2026-001

OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2312-1 applicable aux syndicats mixtes ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire présenté aux membres du comité syndical ;

Vu la convocation adressée aux membres du comité syndical ;

Considérant que le débat d'orientation budgétaire constitue une étape obligatoire préalable à l'examen du budget primitif ;

Considérant que ce débat porte sur les orientations générales du budget, les priorités d'action du syndicat, l'évolution des dépenses et des recettes, ainsi que la situation financière et la projection pour 2026 ;

Après la présentation du rapport d'orientations budgétaires,

Article 1 : Le comité syndical prend favorablement acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2026, sur la base du rapport d'orientation budgétaire présenté en séance.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

**Frédéric RENAUD,
Président**

